

# PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue le 13 mai 2025 à 19 h

## Présents

- Président **Pierre-Alexandre Grenier**, Groupe Bellemare (organisme du milieu)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énercycle (Exploitant)
- **Réjean Carle**, MRC de Maskinongé (MRC)
- **Martin Nolet**, citoyen
- **Linda Nolet**, citoyenne-observatrice

Observatrice

- **Julie Bourassa**, Énercycle

## Absence

### 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Grenier, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tout le monde.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter.

**Il est proposé par M. Carle et appuyé par M. Comtois d'adopter l'ordre du jour.**

*Adopté à l'unanimité.*

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2025

Un rappel est fait concernant l'envoi du document quelques jours après la réunion pour que la secrétaire puisse recevoir et intégrer les commentaires avant que le procès-verbal non adopté ne soit transmis au ministère de l'Environnement.

Une coquille est mentionnée et corrigée.

**Il est proposé par M. Bastien et appuyé par M. Grenier d'adopter le procès-verbal tel que modifié.**

*Adopté à l'unanimité*

#### **4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL**

**4.1 Avis de convocation** : Le message a été retravaillé afin d'éviter que la population locale interprète que l'avis de convocation lui est adressée, de manière à mettre en évidence le canal de communication avec les représentants citoyens pour la transmission de questions ou commentaires.

**Question** : Est-il possible de mettre le procès-verbal dans le message de CareCity (application de la municipalité) ?

**Réponse** : Comme il s'agit d'une plateforme pour des messages courts, ce n'est pas le bon endroit pour transmettre des documents qui peuvent faire une dizaine de pages. Cela dit, si la plateforme le permet, un hyperlien dirigeant la population vers le site web d'Énergycycle où l'on retrouve l'ordre du jour et le procès-verbal des réunions sera ajouté pour faciliter la diffusion de l'information.

**4.2 Représentant des citoyens** : Avant l'avis de convocation, un appel a été fait au représentant citoyen Martin Nolet pour vérifier s'il poursuivait ou non son mandat, comme il avait évoqué la possibilité d'un déménagement lors de la dernière rencontre. Il a alors confirmé qu'il est toujours disponible et intéressé à siéger au comité.

#### **5. DÉPÔT ET SUIVI DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ**

**5.1 Avis de non-conformité du 25 mars 2025** : Il concerne des manquements constatés lors de la vérification des suivis d'autosurveillance de 2024. Il s'agit plus spécifiquement de détection d'un dépassement des normes concernant les coliformes fécaux dans les eaux souterraines et celles rejetées dans la rivière. Dans les eaux souterraines, le dépassement observé pour le paramètre des coliformes fécaux était inhabituel pour ce puits de surveillance et donc, une reprise a été effectuée 3 semaines plus tard. Le résultat de la reprise était conforme, le MELCCFP en a été avisé mais a décidé de conserver le premier résultat au lieu de tenir compte de la reprise conforme. Le dépassement du rejet à la rivière a été observés par Énergycycle et associé aux lampes UV utilisées pour désinfecter les eaux. Malgré que le fabricant recommande un changement après 13500 h, après 12 500 heures d'utilisation, leur fonctionnement est devenu moins performant. La décision de remplacer les 14 lampes a été prise et le changement a été fait dès la constatation du résultat en dehors des normes. À l'avenir, elles seront changées après 12 000 heures pour éviter que la situation ne se reproduise.

**Question :** Est-ce que les lampes ont été changé parce qu'il y a eu un avis de non-conformité ?

**Réponse :** Non. Énercycle s'en est rendu compte et a changé les lampes immédiatement. Le ministère de l'Environnement a signalé ce manquement 4-5 mois après, alors que l'intervention était déjà faite.

## 6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS



Depuis la dernière réunion, le comité a reçu deux avis de travaux pouvant générer des nuisances pour le voisinage.

**Avis de travaux du 2 avril 2025 :** Interruption de service de Hydro-Québec. L'avis a été transmis aux membres du comité pour les prévenir que le service électrique serait interrompu de 22 h à 5 h

dans la nuit du 4 au 5 avril. La suspension du service a comme conséquence un arrêt du fonctionnement du système de captage du biogaz, de la torchère et du procédé de raffinage de WAGA Energy. Pendant cette période, des épisodes d'émissions d'odeur jugées faibles sont possibles.

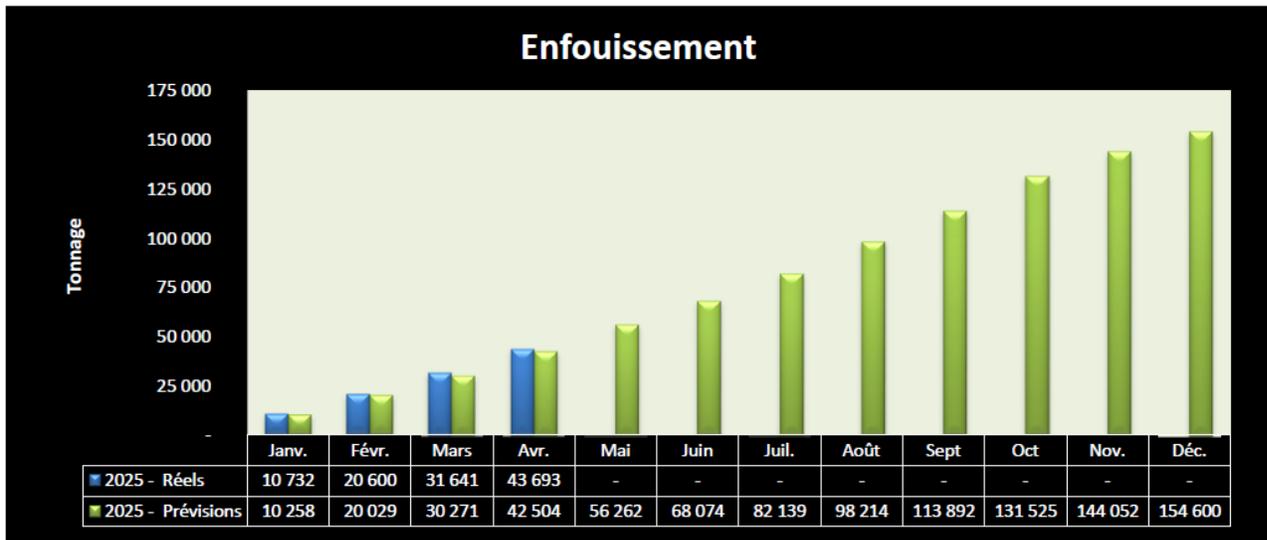
**Question :** Quelle est la proportion du biogaz qui est traitée par l'Usine WAGA et celle envoyée à la torchère ?

**Réponse :** 91 % est valorisé par WAGA pour 9 % brûlé à la torchère. Pendant une panne de courant, les interruptions sont relativement de courte durée ( $\pm 30$  min), et le biogaz est alors contenu dans le site d'enfouissement. Si c'est beaucoup plus long, malheureusement ça peut mener à être relâché dans l'air.

**Avis de travaux du 25 avril 2025 :** Implantation de 3 puits (drains) horizontaux pour capter le biogaz dans le LET du 29 avril au 9 mai. Des épisodes d'odeurs pourraient être perçus par le voisinage.

## 7. TONNAGE DE MATIÈRES REÇUES ET PRÉVISIONS

**Matières résiduelles :** L'enfouissement de janvier jusqu'à avril est d'environ 1000 tonnes au-dessus des prévisions.



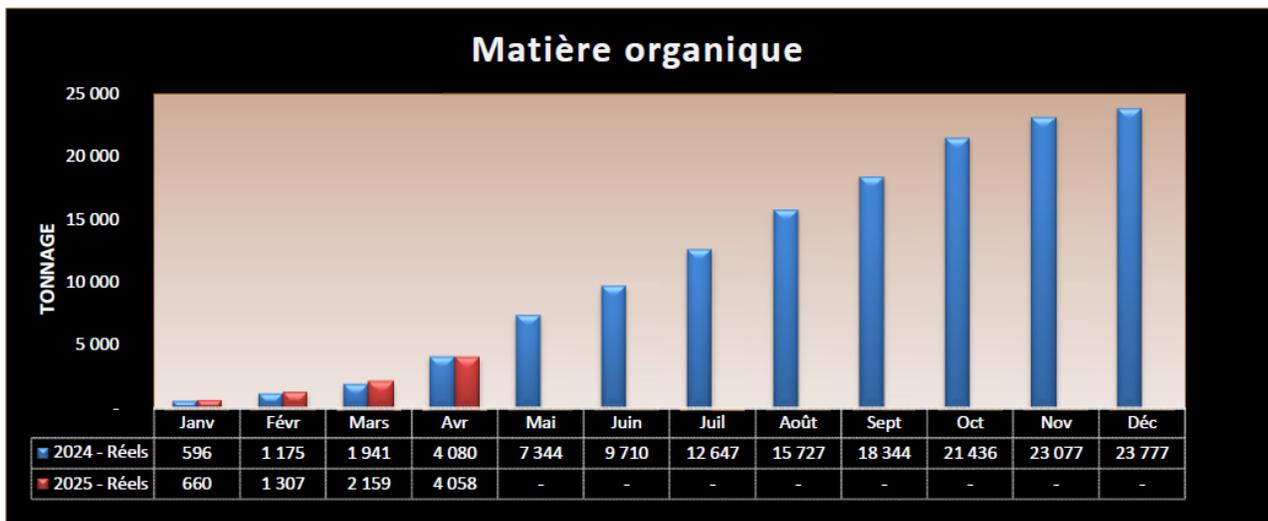
**Question :** Pourquoi la prévision annuelle est plus basse que le résultat de l'année précédente ?

**Réponse :** La prévision est basée sur le tonnage assuré, même s'il y a des tonnages non-prévus qui s'ajoutent en cours d'année. Par exemple, quand une ferme bovine brûle, le LET peut recevoir un camionnage de carcasses de vaches, ce qui fait augmenter le tonnage.

**Question** : Quand une situation comme celle-là arrive, est-ce que les carcasses vont au compostage, comme il s'agit de matière organique ?

**Réponse** : Non, parce qu'il s'agit d'une matière *à risque spécifié* (ex. risque en lien avec la maladie de la vache folle) qui nécessite d'être traité comme un déchet et donc, d'être enfouie dans le LET.

**Matière organique** : Les projections montrent une première année complète de collecte des matières organiques pour toute la région. La collecte est toujours dans sa première phase, ce qui veut dire que seulement le secteur résidentiel et les commerces assimilables à la collecte municipale (qui ont un ou quelques bacs roulants) sont desservis.



La planification de la phase II avec les industries, commerces et institutions (ICI) est en cours. Un échantillon de différents ICI est élaboré pour explorer les défis et enjeux qu'Énergycycle risque de rencontrer dans le déploiement du service pour ce secteur.

## 8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

Aucune plainte n'a été reçue depuis la dernière rencontre.

**Question** : Est-il réaliste que les mesures d'atténuations des nuisances d'odeurs soient si performantes que le LET ne dégage plus d'odeurs ?

**Réponse** : Non, c'est impossible et le ministère de l'Environnement ne fixe pas un tel objectif.

## 9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

**9.1 Rapport annuel 2024** : Il a été déposé à la fin du mois de mars 2025 au ministère de l'Environnement. Pour l'instant, Énercycle n'a reçu aucune communication en lien avec le rapport. Ce document de plus de 750 pages est essentiellement composé de 50 pages d'analyses suivies d'annexes de données. Pour connaître les principaux enjeux, les avis de non-conformités reçus et discutés durant l'année les expliquent bien.

**9.2 Usine WAGA Energy** : Les opérations vont bien. Au mois d'avril, 94 % du gaz récupéré était traité. La courbe de progression est bonne. Le 6 % non traité est dirigé à la torchère.

**Question** : Quelle est la moyenne d'efficacité pour l'année 2024?

**Réponse** : 92 % d'efficacité. La projection était de 95 %.

**Question** : Le revenu annuel de la vente du biogaz à WAGA Energy est-elle de 1 million de dollars ?

**Réponse** : C'est le cas pour la dernière année, cela dit, il n'est pas possible de garantir le même revenu chaque année. Les revenus dépendent du comportement anaérobique des bactéries qui dégradent le biogaz et qui influencent la qualité du biogaz. D'une année à l'autre, des variations sont normales.

## 10. ACTUALITÉ

**Question** : Est-ce que le dossier de Stablex à Blainville a suscité des réactions en Mauricie concernant l'agrandissement du LET de Saint-Étienne-des-Grès ?

**Réponse** : Non. Le dossier est trop différent, considérant que le site de Stablex est spécialisé en matière dangereuse.

## 11. VARIA

**11.1 Communication d'Énercycle** : Les messages de sensibilisation sur les réseaux sociaux sont très bons.

## 12. PROCHAINE RENCONTRE

Elle aura lieu le 30 septembre à 19 h, soit après le lac-à-l'épaule d'Énercycle et avant de déclenchement de la campagne électorale municipale.

### **13.LEVÉE DE LA RÉUNION**

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par Mme Daneau de lever la réunion à 19 h 55.

---



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

## Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
<b>13 mai 2025</b>	<b>CareCity</b> : ajouter un hyperlien pour diriger la population vers la page du site web d'Énercycle où l'on trouve les documents associés à la réunion.  <b>Responsable</b> : Lauréanne Daneau, secrétaire	<b>Fait</b>